

CERTIFICATION AUXILIAIRE AMBULANCIER(E)

Réaliser le transport sanitaire de personne

Pôle de Formation
Pasteur
Pôle des métiers de la santé et des sciences de la vie

Objectifs

L'auxiliaire ambulancier(e) assure la conduite du véhicule sanitaire léger ou est l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance. Il/Elle assure seul(e) ou avec un ADE le transport des patients à tout âge de la vie sur prescription médicale ou dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Ses missions au quotidien :

- Participer aux opérations de manutention, assistance et soins de base
- Installer le patient et pratiquer les gestes de premiers secours (massages cardiaques, libération des voies aériennes)
- Aide à la réalisation des formalités administratives
- Hygiène, désinfection et entretien du véhicule
- Prise en charge autonome en VSL

Compétences

- Effectuer les contrôles de bases du véhicule en suivant les procédures qualité de sa structure afin de vérifier les conditions de son utilisation, de s'assurer de disposer des matériels, des produits et des médicaments nécessaires au transport de la patientèle et de procéder à leur réassort si nécessaire.
- Organiser l'itinéraire des patients à transporter en tenant compte de leur situation et des horaires de leurs rendez-vous, tout en veillant à s'assurer de leur confort tant au niveau physique que psychologique, et en respectant les règles de sécurité.
- Appliquer les protocoles d'hygiène et de sécurité tant à un niveau personnel qu'au niveau du véhicule, en respectant les règles standards liés à sa tenue et au lavage des mains, et en procédant au nettoyage du véhicule et du matériel selon les normes en vigueur afin de prévenir tout risque de contamination vis-à-vis des autres personnes et de lui-même, et en veillant à effectuer la traçabilité des nettoyages effectués.
- Participer aux activités de déplacement, de brancardage et d'installation d'une personne au sein d'un véhicule sanitaire, en utilisant le matériel adéquat en s'assurant qu'elle possède tous les papiers nécessaires pour ses rendez-vous et prise en charges, et en veillant à instaurer une relation professionnelle de confiance, tout en la rassurant si nécessaire.
- Effectuer la surveillance de l'état de santé du patient, sous les directives de l'ambulancier, afin de l'assister selon les besoins et les situations rencontrées et, en veillant à respecter les protocoles en vigueur.

Secteurs d'activité

L'auxiliaire ambulancier exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

Durée :

91

Heures de formation

Cette formation est réalisable via la formation continue.

Prérequis

- Être titulaire du permis de conduire depuis au moins 3 ans, (2 pour les candidats ayant effectué la conduite accompagnée)
- Fournir une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite des ambulances
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier

Tarif

En formation continue : 1500 €
+ 150 € de droits d'inscription.

Il existe différentes possibilités de financement, notamment via le CPF (Compte Personnel de Formation). La demande doit être faite 15 jours maximum avant l'entrée en formation.

Formation disponible

Bezannes – Campus 2 (51 – Reims)
Schiltigheim (67 – Strasbourg)
Rixheim (68 – Mulhouse)
Ennery (57 – Metz)
Saint-Dié-des-Vosges (88)
Sarrebouurg (57)

Établissement habilité, par la Commission consultative départementale de Sécurité et d'accessibilité, pour recevoir des personnes en situation de handicap. L'ensemble des formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions et après entretien avec le référent handicap avant l'entrée en formation. Possibilité d'aménagement du parcours de formation.

CERTIFICATION AUXILIAIRE AMBULANCIER(E)

Réaliser le transport sanitaire de personne

Pôle de Formation
Pasteur

Pôle des métiers de la santé et des sciences de la vie

Contenu

Délivrance de la certification d'Auxiliaire Ambulancier par l'AFTRAL, la GARDEFA, la Croix-Rouge Française - Code RS : **6415** - Date d'échéance de l'enregistrement : **18-10-2028**

Matières	Nombre d'heures (1ère année)
Déontologie et règles professionnelles	14
Gestes et manutention	28
Règles de transport	7
Hygiène et sécurité	21

+ 21 heures de formation AFGSU (Soins d'Urgence)

Méthodes mobilisées

- Des cours théoriques avec nos formateurs en présentiel et/ou en distanciel
- Exercices pratiques
- Études de cas
- Mises en situation en plateaux techniques innovants pour une immersion professionnelle
- Accès à une plateforme collaborative de travail «e pasteur».

Modalités d'évaluation

Epreuves en contrôle continu :

- Contrôle des connaissances, étude de cas, mise en situation professionnelle : entraînements aux épreuves écrites et orales
- Evaluations des pratiques professionnelles.

Modalités et délais d'accès à la formation

Suite à l'envoi du formulaire du candidat via **le site internet**, vous êtes contacté **dans un délai de 48h**.

L'accès à la formation se fait par la voie de la formation classique en cursus complet. Il est possible de suivre des compétences en complémentarité de parcours antérieurs. Après avis de la direction de l'IFA habilité sur le territoire concerné.

Contactez notre équipe

03 26 87 88 38
infos@cfpast.com
cfpast.com

  
poledformationpasteur
[Découvrir nos campus →](#)

Nous rejoindre

Candidater →